

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI OUZOU
DAIRA DE AIN EL HAMMAM
COMMUNE D'ABI YUCEF

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES
MINIMALES

N° 01 /T.N /2026

NIF N° : 0984153192 10524

En exécution du décret présidentiel N°15.247 du 16/09/2015, modifié et, portant réglementation des marchés publics et conformément à loi 23-12 du 05 Aout 2023 ; fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Abi Youcef, lance un avis d'appel d'offre national ouvert pour la réalisation du projet :

Projet : « Revêtement en béton bitumineux du chemin menant du lieu dit Tiferdoud vers Tachekirt sur un tronçon de 1300 ML »

Les entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges, auprès du service des Travaux neufs de la commune d'Abi-Youcef contre un versement de 10 000.00DA (dix mille dinars au niveau de la régie communale).

Les offres doivent être présentées en deux offres distinctes

L'OFFRE TECHNIQUE COMPRENANT :

- Certificat de qualification et de classification catégorie II et plus de moins de 03 ans dans le domaine du bâtiment
- Copie conforme du registre de commerce authentifié par la CNRC et statuts de l'entreprise
- Pièces fiscales et parafiscales (original de l'extrait de rôles apuré ou échéancier, CNAS, CASNOS, CACOBATP...)
- Bilan financier des trois dernières années de l'entreprise et références bancaires (chiffre d'affaire justifié)
- Références professionnelles de l'entreprise dûment justifiées par des attestations de bonne exécution dans le domaine du bâtiment
- Moyens matériels à mettre à la disposition du projet justifiés par des cartes grises et contrat de location du matériel notarié.
- Plan de charge actuel de l'entreprise
- Déclaration à souscrire renseigné, datée, signée et cachetée
- Planning de réalisation des travaux et délais d'exécution
- Déclaration de probité renseigné, datée, signée et cachetée
- Attestation de dépôt légal du compte social ou social pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale (SNC, EURL...)
- NIF : numéro d'identification fiscale
- Le cahier des charges portant dans sa dernière page « LU et ACCEPTE »

N.B : Tous Les Documents Jointes Doivent Etre Conforme A L'originale Et En Cour De Validité .

UNE OFFRE FINANCIERE COMPRENANT /

- Devis quantitatif et estimatif, rempli, date, signé et cacheté
- La soumission renseignée, datée, signée et cachetée
- Le bordereau des prix unitaires rempli, Signé et cacheté

Les offres seront mises dans deux enveloppes distinctes et cachetées, les deux mises dans une autre enveloppe anonyme portant la mention : **SOUMISSION à ne pas ouvrir**

- Avis d'appel d'offre restreint du projet :

Projet : « Revêtement en béton bitumineux du chemin menant du lieu dit Tiferdoud vers Tachekirt sur un tronçon de 1300 ML »

Adressées à Monsieur el P/APC d'Abi-Youcef, commune Abi-Youcef, - TIZI OUZOU

Les offres techniques et financières doivent parvenir dans un délai de 15 jours à compter de la date de parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse ou le BOMOP

Les offres doivent être déposées avant 10H00 le dernier jour de la date limite de dépôt des offres

Si le jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de la préparation des offres est prolonger jusqu'au jour ouvrable suivant.

La durée de validité de l'offre du marché objet du présent cahier des charges est de cent cinq (105) jours à compter de la date limite de dépôt des offres

La séance d'ouverture des plis aura lieu le dernier jour de la date de dépôt des offres à dix heures trente minute (10H30mn) au siège de l'APC d'Abi-Youcef

Il se déroulera en une phase : si ce jour coïncide avec un jour férié, l'ouverture aura lieu le jour ouvrable suivant

Commission d'ouverture des plis procédera à l'ouverture des offres techniques et financières de toutes les entreprises soumissionnaires, ces derniers seront ensuite remis au rapporteur designer pour établir, l'analyse des offres.

Les soumissionnaires concernés sont invités à assister aux séances d'ouverture des plis.

LE PRESIDENT DE L'APC